

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**  
**N° 2023 – TEMP 76**

Demande présentée le : 16 juin 2023  
Par : monsieur RAULET Gérard  
sis : 16 rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS (78)  
Au bénéfice de : lui-même  
Adresse :  
Surface occupée : une place de stationnement

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux de réfection de sa cour intérieure ;

ARRETE

Article 1 : La société « Daniel MOQUET » est autorisée à occuper le domaine public sur une place de stationnement devant le numéro 16 rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS du :

**21 au 28 juin 2023 de 08 à 17 heures 00**

**Article 2.** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Interdiction de stationnement à proximité
- Neutralisation de la place de stationnement avec des barrières
- Circulation des piétons interdite, traversée obligatoire

**Article 4.** Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 21 juin 2023

Le maire, Ketty VARIN

